

16 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 10 mai 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailiers** : Eric SALAÛN pouvoir à Jacky DALLET

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 30
Quorum : 16

N° 151-24 – Avenant au marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées rue du Cimetière sur les communes de L'Oie et Sainte-Florence

Considérant que les travaux de la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées rue du Cimetière prenant en charge les ERU des Bourgs de Sainte-Florence et l'Oie ont débuté en novembre 2022 et des modifications sont à prévoir.

Considérant que le marché a été attribué au groupement d'entreprises NANTAISE DES EAUX (44 La Chapelle-sur-Erdre) – ROTURIER (85 Pouzauges) – LVI (85 Montaigu Vendée) – ACTO ARCHITECTURE (44 Nantes) pour un montant de 1 515 000.00 € HT.

Considérant qu'une demande de modifications techniques a été formulée, à savoir :

- Prolongation des réseaux pour la réalisation d'une seconde aire de stockage des bennes à boues pour un montant de + 9 298.50 € HT
- La réalisation d'un permis de construire modificatif comprenant la seconde aire de stockage pour un montant de + 1 510.00 € HT
- La modification de l'enrobé voirie de type BBSG 0/10 à 150 kg/m² pour une surface de 1179m² pour un montant de + 30 430.00 € HT
- L'ajout de fourreaux TPC dans le cadre d'un éventuel projet de mise en place de panneaux photovoltaïques pour un montant de + 3 720.00 € HT
- La suppression de la mise en place d'une couverture et désodorisation du bassin tampon existant pour un montant de – 82 635.50 € HT

Considérant un avenant global en moins-value de 37 677.00 € HT et un nouveau montant de marché qui s'élève à 1 477 323.00 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'avenant proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.